

## Décision E14/10/ILR du 2 juin 2014

**portant approbation du contrat-type de fourniture d'énergie électrique issue d'installations de production basées sur la cogénération à haut rendement pour une centrale dont la première injection dans le réseau a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013 de la société Creos Luxembourg S.A.**

### Secteur Electricité

La Direction de l'Institut Luxembourgeois de Régulation;

Vu la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité,

Vu le règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 relatif à la production d'électricité basée sur la cogénération à haut rendement,

Vu la demande de la société Creos Luxembourg S.A. introduite par courrier reçu en date du 31 mars 2014,

Décide:

- 1) d'approuver le contrat-type de fourniture d'énergie électrique issue d'installations de production basées sur la cogénération à haut rendement pour une centrale dont la première injection dans le réseau a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013, portant la référence « *COG 01 version 1.0 du 23.05.2014* », soumis à l'approbation par la société anonyme Creos Luxembourg S.A. sur base de l'article 6 du règlement grand-ducal du 26 décembre 2012 relatif à la production d'électricité basée sur la cogénération à haut rendement;
- 2) de publier sur le site Internet de l'Institut le contrat-type de fourniture d'énergie électrique issue d'installations de production basées sur la cogénération à haut rendement pour une centrale dont la première injection dans le réseau a eu lieu avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013, approuvé par la présente décision;
- 3) de notifier la présente décision à la société Creos Luxembourg S.A. et de la publier sur le site Internet de l'Institut ([www.ilr.lu](http://www.ilr.lu)).

Un recours en annulation est ouvert contre la présente décision devant le Tribunal administratif de Luxembourg, à introduire par ministère d'avocat à la Cour dans les trois mois qui suivent la notification de la présente décision.

**La Direction**

(s.) Paul Schuh

(s.) Jacques Prost

(s.) Camille Hierzig